



CONQUER II Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-05-14

Remplace la date : 2019-03-14

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : CONQUER II Herbicide

Numéro d'enregistrement PCP : 33350

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3, Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. Identification des risques

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

Dangers physiques :

Liquide inflammable Catégorie 4

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 3

Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 5

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Irritation de la peau Catégorie 1B

Dangers environnementaux :

Dangereux pour l'environnement aquatique, aiguë Catégorie 1

Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique Catégorie 1

Mot Signal :

DANGER

Déclarations de danger :

Liquide combustible. Toxique en cas d'ingestion. Peut être nocif au contact de la peau. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une

CONQUER II Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.



Conseils de prudence :

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes – Ne pas fumer. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards, les aérosols ou les vapeurs. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux.

EN CAS D'INCENDIE : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, une poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone pour éteindre.

SI EXPOSÉ OU CONCERNÉ : Consulter un médecin.

Recueillir le déversement.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme. Magasin verrouillé.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Composants dangereux	N° CAS	% pondéraux
Octanoate de bromoxynil	1689-99-2	27,2 – 28,2
Heptanoate de bromoxynil	56634-95-8	26,2 – 27,2
Solvant naphta (pétrole), lourd aromatique	64742-94-5	32,6 – 34,6
1- méthylnaphtalène	90-12-0	< 10
2- méthylnaphtalène	91-57-6	< 15
Naphtalène	91-20-3	< 0.5
Pyraflufen-éthyle	129630-19-9	1.2-1.3

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

4. Premiers secours

En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à

CONQUER II Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts, rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair : 68,3°C

Conditions d'inflammabilité : Liquide combustible. Peut brûler dans des conditions d'incendie.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le bromure d'hydrogène ou d'autres composés de brome, du chlorure d'hydrogène, des oxydes d'azote et des oxydes de carbone.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Évaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 2 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau,

CONQUER II Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. Manutention et entreposage

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Laver le concentré de la peau ou des yeux immédiatement. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le stockage au-dessous de 0C ne nuira pas à l'efficacité du produit; toutefois, s'il est congelé, retournez à l'état d'origine en laissant le produit se réchauffer entre 10 et 20 ° C et bien agiter avant utilisation.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle : Lunettes ou écran facial, combinaison, chemise à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Lignes directrices pour l'exposition :

Composante	TWA*	STEL**	Référence / Note
Octanoate de bromoxynil	0,21 mg/m ³	NE	Recommandation du fournisseur
Heptanoate de bromoxynil	NE	NE	
Solvant naphta (pétrole), lourd aromatique	50 mg/m ³	NE	Recommandation du fournisseur
Pyraflufen-éthyle	NE	NE	Aucun trouvé

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour obtenir des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition

9. Propriétés physiques et chimiques

CONQUER II Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification. Si aucune valeur n'est déterminée pour la formulation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente de l'ingrédient(s) prédominant(s).

Apparence (état physique, couleur, etc.)	clair, liquide ambre clair
Odeur	semblable aux hydrocarbures
Seuil d'odeur	pas disponible
pH	4,17 (1% w/w dilution)
Point de fusion / point de congélation	pas disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	>185C (Octanoate de bromoxynil)
Point d'éclair	68,3°C
Taux d'évaporation	pas disponible
Inflammabilité (solides, gaz)	non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité ..	LIE = 0,7, UEL = 5,6 vol. % in air (solvent)
Pression de vapeur	4,0 Pa @ 20C (solvant) <10 ⁻⁷ Pa @ 25C (octanoate de bromoxynil)
Densité de vapeur	5,6 @ 101 kPa (air = 1) (solvant)
Densité relative	1,229 @ 20C
Le produit de la solubilité	négligeable dans l'eau, émulsifiable très soluble dans les solvants organiques (octanoate de bromoxynil)
Coefficient de partage :	logP = 5,9 @ pH 7, 25C (Octanoate de bromoxynil)
La température d'auto-inflammation	pas disponible
La température de décomposition	>180C (octanoate de bromoxynil)
Viscosité	31,1 cSt @ 20C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le bromure d'hydrogène ou d'autres composés de brome, le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

CONQUER II Herbicide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Contact avec les yeux : Provoque une légère irritation des yeux. Provoque des rougeurs et des déchirures.

Contact avec la peau : Peut-être nocif s'il est absorbé par la peau. Provoque une légère irritation de la peau. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, une irritation gastro-intestinale, une faiblesse, une dépression du système nerveux central, une perte de conscience, une insuffisance respiratoire ou, dans les cas extrêmes, la mort.

Inhalation : Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer de la toux, des brûlures, des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux de l'ingestion.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : l'exposition cutanée peut aggraver les conditions cutanées préexistantes. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

Données toxicologiques :

DL₅₀ aiguë par voie orale (mg / kg)..... > 50, < 300 (Rat, femelle)

DL₅₀ dermique aiguë (mg / kg)..... > 2000 (Rat, mâle & femelle)

Inhalation aiguë CL₅₀ (mg / l)..... > 2,09 mg/L (Rat, mâle & femelle, 4-hour, seulement nez exp.)

Corrosion / irritation de la peau..... Légèrement irritant pour la peau (Lapin)

Domage ou irritation des yeux graves Légèrement irritant pour les yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée..... Sensibilisant cutané potentiel (souris)

Mutagenicité des cellules germinales Le poids de la preuve est que le bromoxynil n'est pas mutagène. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes. Le pyraflufen-éthyle n'a pas démontré de potentiel génotoxique dans les essais in vitro et in vivo.

Cancérogénicité Le bromoxynil phénol a été classé par l'EPA des Etats-Unis dans le groupe C, carcinogène possible pour l'homme. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes et sont peu susceptibles de provoquer des tumeurs. Le pyraflufen-éthyle n'a pas démontré d'oncogénicité chez le rat, mais des résultats équivoques ont été observés chez la souris. La pertinence pour les humains n'est pas connue.

Toxicité pour la reproduction Des études de reproduction animale avec le bromoxynil phénol, l'octanoate de bromoxynil et le pyraflufen-éthyle indiquent qu'il n'y a pas de sensibilité accrue des jeunes par rapport aux animaux maternels.

12. Informations écologiques

CONQUER II Herbicide Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

Écotoxicité :

Les données proviennent d'études de laboratoire menées sur l'octanoate de bromoxynil technique.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure (mg é.a./L)... 0,46 (*Daphnia*)

Poisson : CL₅₀ après 96 heures (mg é.a./L).....0,041 Truite arc-en-ciel), 0,06 (Crapet arlequin)

Algues : CE₅₀ (mg é.a./L) après 120 heures..... 0,22 (*Selenastrum*), 0,043 (*Navicula*)

Oiseaux : DL₅₀ orale (mg/kg)..... 170 (Bobwhite), 2350 (Colvert), Dietary LC₅₀ (5-jour) >1315 (Bobwhite), 2150 (Colvert)

Abeilles : DL₅₀..... >100 µg / abeille

Les données proviennent d'études de laboratoire menées sur l'heptanoate de bromoxynil technique.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure *Daphnia* : 31 ppb

Poisson : CL₅₀ après 96 heures Crapet arlequin : 29 ppb

Oiseaux : Bobwhite DL₅₀ orale : 359 mg/kg; Bobwhite Diététique LC₅₀ : 4,350 ppm

Les données proviennent d'études en laboratoire menées sur le pyraflufen-éthyle technique.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure (mg é.a./L)...>0.082 (*Daphnia*)

Poisson : CL₅₀ après 96 heures (mg é.a./L).....>0.1 (Truite arc-en-ciel), >0.085 (Bluegill), >0.056 (Sheepshead)

Algues : CE₅₀ (mg é.a./L)>0.00031 (*Selenastrum*), 0.0016 (*Navicula*),

Oiseaux : DL₅₀ orale (mg/kg).....>2000 (Bobwhite), Diététique LC₅₀ >5000 (Colvert, Bobwhite)

Abeilles : Orale et Contact DL₅₀..... 112 µg / abeille (orale), >100 µg / abeille (contact)

Persistance et dégradabilité : L'octanoate et heptanoate de bromoxynil se dégrade facilement en phénol bromoxynil par hydrolyse abiotique, dégradation photolytique et métabolisme à médiation microbienne, dans des environnements aérobies et anaérobies. Les demi-vies représentatives du sol sont de 2 jours pour l'octanoate et de 14 jours pour le phénol. Le pyraflufen-éthyle se dissipe rapidement par biotransformation dans le sol et dans l'eau, sa demi-vie étant inférieure à un jour. Certains produits de transformation du pyraflufen-éthyl sont persistants.

Mobilité dans le sol : Le bromoxynil a un potentiel de mobilité modéré à élevé, mais il se dégrade rapidement. Les produits de transformation du pyraflufen-éthyle sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation : L'octanoate et heptanoate de bromoxynil peut se bioaccumuler mais déperir. Le pyraflufen-éthyle a un potentiel de bioaccumulation négligeable.

CONQUER II Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}

13. Considérations relatives à l'élimination

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Description canadienne du TMD (route et rail) :

UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.o.s.,
(bromoxnyl, pyraflufen-éthyle), 6.1, III, Polluant marin

Description du DOT des États-Unis :

UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.o.s.,
(bromoxnyl, pyraflufen-éthyle), 6.1, III, Polluant marin

15. Informations réglementaires

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* :33350

Calendrier de l'OPAC : NA

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

CONQUER II Herbicide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2019-03-14

Remplace la date : NA {Réservé}



DANGER POISON
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

SIMDUT exempté.

16. Autres informations

La présente fiche de données de sécurité (SDS) est conçue pour se conformer au Système mondial de classification harmonisée (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Ce SDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et d'autres qui traitent de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit cette information spécifiquement pour l'utilisation du produit comme prévu.

La société et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette SDS. Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et ont été jugées précises à la date de publication. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions du dernier problème : Suppression de la déclaration d'exemption erronée de TMD.

Date de publication : 2019-05-14 Remplace Date : 2019-03-14